

RÉFECTION DU CABLÂGE RÉSEAU SUR L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER

LETTRE DE CONSULTATION N° 2026-06

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 22 juillet 2026 à 12h00

SOMMAIRE

ARTICLE 1. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	2
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	2
1.2 FORME DU MARCHÉ.....	2
1.3 CONTACTS	2
ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ	2
2.1 PRESTATIONS ATTENDUES	2
2.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	3
2.3 DOCUMENTS	3
2.4 CLAUSE ENVIRONNEMENTALE.....	3
ARTICLE 3. MODALITÉS D'EXÉCUTION	4
3.1 DISPOSITIONS APPLICABLES	4
3.2 PRÉSENTATION DES FACTURES	4
ARTICLE 4. RÈGLEMENT DE CONSULTATION	4
4.1 CONTENU DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	4
4.2 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	4
4.3 PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU.....	5
4.4 SÉLECTION DES OFFRES.....	5
4.5 VISITES SUR SITE.....	5

ARTICLE 1. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la réfection du câblage réseau courant faible d'une zone de travail comprenant les espaces Communication, Impression, Coursives et locaux associés, avec reprise des liaisons cuivre et réalisation d'une rocade optique entre le cœur réseau et les baies concernées.

1.2 FORME DU MARCHÉ

La consultation est passée selon les dispositions de l'article R2122-8 du Code de la commande publique.

Classification principale du marché (CPV) :

- 32421000 : Câblage de réseau

1.3 CONTACTS

Le service informatique de l'ENSAM sera l'interlocuteur du titulaire pour le suivi technique du présent marché.

- Contact : Jean-Charles Granger, chef de service, jean-charles.granger@montpellier.archi.fr

Le service financier, pôle Marchés-Publics, de l'établissement sera l'interlocuteur du titulaire pour le suivi administratif du présent marché.

- Contact : Manon Gand, responsable commande publique, marches-publics@montpellier.archi.fr

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

2.1 PRESTATIONS ATTENDUES

Le Titulaire devra assurer :

Pour la partie Distribution

- La fourniture et la pose d'une nouvelle baie 9U de 600 mm de profondeur dans la zone « Communication » avec mise à la terre et accessoires de fixation, à l'esthétique similaire aux autres coffrets déjà installés dans l'école (Modulbox, noir) ;
- La mise en place d'un bandeau de prises électriques et des cheminements nécessaires ;
- La réalisation d'un câblage cuivre vers les différents points de la zone, en limitant autant que possible les passages en cheminements existants :
 - Zone Communication : mise en place de 18 câbles CAT6A depuis la nouvelle baie « Communication » jusqu'aux différents points de la zone ;
 - Zone Impression : mise en place de 3 câbles depuis le coffret impression vers les salles C10 et C9, et 8 vers la salle 3A ;



- Zone Coursives : mise en place de 9 câbles depuis la baie Coursives en N+1 vers les bureaux C13, salle 01 (avec goulotte à prévoir) et Éditions.
- Le raccordement des prises terminales, plastrons, noyaux RJ45 ;
- La mise en place de bandeaux de brassage et repérage des liaisons ;
- L'étiquetage et les relevés de test cuivre et fibre ;
- La dépose, dépollution et évacuation des anciens câbles devenus obsolètes ;

Pour la partie Rcade depuis la Baie « Communication »

- La réalisation d'une liaison optique entre le cœur réseau et la nouvelle baie, avec tiroirs optiques et raccordement par fusion ;
- Un repérage complet des prises et baies et test réflectométrie ;
- La dépose, dépollution et l'évacuation des déchets.

2.2 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les fournitures et prestations devront comprendre les caractéristiques minimales suivantes :

- Câblage cuivre conforme au minimum à la catégorie 6A avec composants compatibles et blindés ;
- Rcade optique multimode OM4 12 brins avec raccordement sur pigtails LC ;
- Certification des liaisons à l'aide d'un testeur adapté de type Fluke DSX5000 ou équivalent.

2.3 DOCUMENTS

À l'issue des prestations, le titulaire remettra :

- Un cahier de recette comprenant les plans de repérage et résultats de tests pour la distribution et la rcade ;
- Tout élément nécessaire à la maintenance et à l'exploitation de l'installation.

2.4 CLAUSE ENVIRONNEMENTALE

Pendant l'exécution du marché, le titulaire s'engage à limiter l'impact environnemental de ses interventions. À ce titre, il assure le tri, la reprise et l'évacuation des déchets issus des prestations, limite les emballages inutiles, privilégie, à performance technique équivalente les fournitures présentant un moindre impact environnemental et organise ses interventions de manière à réduire les déplacements et nuisances sur site.

À la demande de l'ENSAM, le titulaire produit tout justificatif permettant de vérifier le respect de ces engagements.



ARTICLE 3. MODALITÉS D'EXÉCUTION

3.1 DISPOSITIONS APPLICABLES

Sauf dérogation exprimée dans la présente lettre, les dispositions du CCAG – Techniques de l'information et de la communication sont applicables sur l'ensemble du marché.

Les prestations s'exécutent au moyen d'un bon de commande émis et transmis par l'ENSAM au titulaire.

3.2 PRÉSENTATION DES FACTURES

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues à réception d'une facture établie après admission totale des prestations.

Les factures devront être déposées sur le portail de facturation de l'État « Chorus Pro » avec les informations suivantes :

- Le n° de siret de l'ENSAM : 193 401 320 00018
- Le n° d'engagement : n° de bon de commande de l'établissement
- Le code service : « FACTURES_PUBLIQUES »

Elles doivent être libellées à l'adresse :

- ENSAM - Service financier, 179 rue de l'Espérou, 34093 Montpellier cedex 5

Le prix est réglé par virement administratif dans un délai de 30 jours, à compter de la réception de la facture. Passé ce délai, des intérêts moratoires seront versés conformément aux articles L.2192-13 et R.2192-31 à R.2192-36 du Code de la commande publique.

ARTICLE 4. RÈGLEMENT DE CONSULTATION

4.1 CONTENU DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

La réponse du candidat devra comprendre les pièces suivantes :

- Un Devis technique et financier détaillé ;
- Les délais d'exécution des prestations ;
- Les fiches techniques utiles.

4.2 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les réponses des candidats devront parvenir à destination avant la date et l'heure limite du : **22/07/2026 12:00**

La transmission des offres pourra se faire :

- De préférence, électroniquement avec accusé réception sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur dans la Plateforme des Achats de l'État (PLACE) disponible à l'adresse URL suivante : <https://www.marches->



publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3029164&orgAcronyme=f5j

- Par mail à l'adresse : marches-publics@montpellier.archi.fr

Quel que soit le moyen utilisé pour la transmission de son offre, les candidats devront s'assurer d'un moyen de preuve de transmission dans les délais. Toute offre retransmise par le même candidat annule et remplace l'offre précédente.

4.3 PIÈCES À FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU

Le candidat retenu devra fournir :

- La fiche création fournisseur complétée ;
- Un RIB ;
- Une attestation d'assurance professionnelle à jour.

4.4 SÉLECTION DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres et choisira l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de critères d'attribution relatifs à la valeur technique et à la valeur financière.

4.5 VISITES SUR SITE

Compte tenu de la nature de la prestation du présent marché, la prise de connaissance des lieux et des installations existantes est recommandée avant la remise de l'offre.

À cet effet, des visites pourront être demandées auprès de M. GRANGER, **72h à l'avance**, par mail à l'adresse jean-charles.granger@montpellier.archi.fr ou téléphone au 06.24.29.61.36.

